

Séance du mardi 27 Mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le mardi vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Pommiers dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Daniel **Paccoud**, Maire.

Membres en exercice	19
Présents	13
Votants	19
Pouvoirs	6

Présents : Mesdames et Messieurs Daniel **Paccoud** (Maire), René **Blanchet** (1^{er} adjoint), Arlette **Proietti** (2^{ème} adjointe), Jean-Michel **Coquard** (3^{ème} adjoint), Marie-France **Pellegrin** (4^{ème} adjointe), Jean-Claude **Demay**, Monique **Mathieu**, Marc **Neyra**, Eric **Bettant**, Agnès **Fuxa**, Fabienne **Pegaz**, Nathalie **Dulac**, Stéphanie **Druel**.

Excusés : Patrick **Gaudillière**, Dominique **Schmitt**, Jocelyne **Crozet**, Céline **Marcuccilli**, Alain **Reynier**, Vincent **Bureau**.

Pouvoirs : Patrick **Gaudillière** donne pouvoir à Daniel **Paccoud**, Dominique **Schmitt** donne pouvoir à Marie-France **Pellegrin**, Jocelyne **Crozet** donne pouvoir à Arlette **Proietti**, Céline **Marcuccilli** donne pouvoir à Nathalie **Dulac**, Alain **Reynier** donne pouvoir à Stéphanie **Druel**, Vincent **Bureau** donne pouvoir à René **Blanchet**.

Secrétaire : Marie-France **Pellegrin**.

I - RAPPEL DU PRECEDENT CONSEIL MUNICIPAL

Daniel Paccoud rappelle les principales décisions prises lors du Conseil municipal du 20 février 2018 et demande aux membres du Conseil s'ils approuvent le procès-verbal tiré de cette séance.

René Blanchet souhaite apporter une modification sur le point URBANISME / Tableau récapitulatif de l'activité urbanisme : les précisions apportées « 2016 : 10 maisons individuelles + 9 logements + 2 logements et 2017 : 13 maisons individuelles + 15 logements » ne doivent pas être intégrées à la colonne « Permis d'aménager ». Cela porte à confusion. Il convient de les distinguer par l'adjonction d'une autre colonne, tel que ci-après :

ACTIVITE DE L'URBANISME sur 5 ans

ANNEES	C.U.	R.U.	D.P.	P.C.	PC modificatif	P.A.	Nb de logements
	Certificat d'urbanisme Cu b = opérationnel	Renseignement d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis de construire modificatif	Permis d'aménager	
2013	73 + 2 Cu b	73	55	40	5	1	
2014	61	66	52	23	5	0	
2015	51	35	33	20 2 PC de la C.C.	2	2	
2016	64 + 4 Cu b		44	28	4	1	10 maisons indiv. + 9 logts + 2 logts
2017	74 + 1 Cu b		57	27	3	2	13 maisons indiv. + 15 logts

Dans la rubrique « VII – Bilan des actions entreprises depuis le dernier Conseil municipal/ Rapport sur les commissions communales / Développement durable - ABC 21 » : il est demandé d'intituler exclusivement cette rubrique de développement durable « AGENDA 21 ».

Le Conseil adopte à l'unanimité le procès-verbal ainsi modifié du Conseil municipal du 20 février 2018.

II – AFFAIRES FONCIERES

❖ **Déclaration d'intention d'aliéner (DIA)** : 4 DIA à l'ordre du jour de cette séance, pour lesquelles la commune ne préempte pas.

III – AFFAIRES FINANCIERES

❖ *Vote des taux d'imposition 2018 (délibération n° 2018.017)*

Monsieur le Maire précise qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer annuellement les taux d'imposition des impôts directs locaux. Il rappelle que la dernière augmentation des taux des taxes a été votée en 2010 suite à leur maintien depuis 1995. Cette position s'était assortie d'un engagement à figer ces taux pendant plusieurs exercices. Ces taux s'établissent comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13.35 % ;
- Taxe Foncière Bâtie : 21.95 % ;
- Taxe Foncière Non Bâtie : 25.80 %.

L'état 1259 de 2018 qui formalise les bases sur laquelle s'appliqueront les taux a été communiqué. Le produit des 3 taxes, à taux constant, augmente de l'ordre de 2.81 % et s'établit à 980 293 €. L'augmentation est **exclusivement consécutive à la croissance des bases**.

La commission « Finances », par la voix de Marie-France Pellegrin, informe l'assemblée de l'élaboration à taux constants du projet de budget 2018 qui va être présenté au Conseil municipal. Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux de la fiscalité directe locale comme suit pour 2018 :

- Taxe d'habitation : 13.35 %
- Taxe foncière bâtie : 21.95 %
- Taxe foncière non bâtie : 25.80 %

La discussion du contexte budgétaire a permis d'aborder la compensation euro pour euro pour les contribuables exonérés de la part de taxe d'habitation à compter de cette année. Les élus ont manifesté leur inquiétude au regard du maintien de cette compensation au-delà de 2018. Le Maire rappelle que le produit des taxes équivaut à 45 % du produit fiscal de la commune.

Peu d'endettement par rapport aux communes de même strate démographique.

Marie-France Pellegrin rappelle le mécanisme de la liaison des taux, les bases de la taxe d'habitation et de la taxe foncière étant liées.

❖ *Vote du budget primitif 2018 (délibération n° 2018.018)*

Monsieur le Maire cède la parole à Marie-France Pellegrin, Adjointe déléguée aux Finances, qui présente le projet de budget primitif 2018 élaboré par la commission précitée. Une présentation consolidée est présentée et commentée à l'assemblée.

Les principales données de ce projet sont les suivantes :

- la section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 883 607.77 €.
- la section d'investissement s'équilibre en dépenses et recettes à 1 864 009.81 € avec :

L'inscription de crédits pour les opérations relevant notamment des volets suivants :

- matériel et outillage de voirie ;
- travaux dans les bâtiments communaux ;
- aménagements paysagers ;
- réhabilitation et extension de l'école élémentaire ;
- réflexion sur le devenir du pôle Maison des Associations, Salle des Fêtes et Place des associations ;
- acquisition et aménagement de locaux à Trézette ;
- aménagement place de la mairie : remise en état, sécurisation et accessibilité.

L'inscription de recettes relatives à la sollicitation d'aides financières :

- pour l'opération de réhabilitation et d'extension de l'école élémentaire : subventions antérieures attendues de l'Etat (DETR) et de la Région Auvergne Rhône-Alpes.
- pour l'acquisition de matériels liés au « zéro phyto » : subvention antérieure attendue de l'Agence de l'Eau.
- pour l'opération d'aménagement de la place de la mairie : remise en état, sécurisation et accessibilité : subventions sollicitées auprès de l'Etat (DETR / Amendes de police) et du Département (Appel à projets 2018 / Conventonnement relatif au revêtement de la chaussée).
- Un recours à l'emprunt pour soutenir les investissements : la commission « Finances », par la voix de Marie-France Pellegrin et Daniel Paccoud, proposent à l'assemblée de recourir à un emprunt sur l'exercice 2018 afin de consolider le financement de l'opération d'acquisition et d'aménagement de locaux à Trézette dont le coût total prévisionnel est évalué à 220 000 €. Cet emprunt sera conclu dans les conditions suivantes : montant de 100 000 €, taux fixe, durée de 10, 15 ou 20 ans, échéances trimestrielles.

Il est précisé que l'élaboration du projet de budget 2018 présenté au Conseil municipal tient compte de cette inscription d'emprunt. A cet égard, le Maire propose d'engager les consultations des établissements de crédits.

- un virement de la section de fonctionnement s'élevant à 642 145.77 €.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le budget primitif 2018, approuve le recours à l'emprunt dans les conditions précitées, autorise le lancement de la consultation des établissements bancaires, charge le Maire de négocier les emprunts auprès de l'établissement présentant l'offre la moins disante en matière de taux, autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération notamment les contrats de prêts et tout autre document nécessaire et dit que les crédits nécessaires au remboursement du capital et des intérêts d'emprunt sont inscrits au budget 2018 et suivants.

Fabienne Pegaz s'interroge sur les investissements à réaliser en matière d'évolution des pratiques informatiques dans l'objectif d'optimiser le fonctionnement et de gagner en efficacité (archivage, traitement du courrier, parapheur électronique, partage de données cartographiques, obligation de dématérialisation des marchés publics et des autorisations d'urbanisme prévue en novembre 2018...). M. le maire indique que des projets sont en cours de développement avec l'identification des meilleures ressources/applications métiers. Ces nouveaux usages supposent une capacité d'adaptation des agents et de l'ensemble des acteurs publics et privés.

❖ **Approbation de la garantie d'emprunt souscrite par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et consignations – Domaine des Pothières II (délibération n° 2018.019)**

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code Civil ;

Vu le contrat de prêt n° 70633 signé entre la société d'HLM Habitat Beaujolais Val de Saône, l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et consignations ;

Article 1 : l'assemblée délibérante de la Commune de POMMIERS accorde sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 143 558.00 euros souscrits par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt n° 70633, constitué de 3 lignes du Prêt.

Article 2 : la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 3 : le Conseil s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt.

Monsieur le Maire demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve la garantie d'emprunt souscrite par HBVS auprès de la Caisse des Dépôts et consignations pour l'opération « Domaine des Pothières II » et autorise le Maire à signer tout document afférent à l'exécution de la délibération.

❖ **Décision de principe relative à la garantie d'emprunt à souscrire par l'OPAC du Rhône pour l'acquisition de 15 logements sociaux, 46 route de Montclair (délibération n° 2018.020)**

Monsieur le Maire expose que le Département du Rhône a modifié depuis le 01/01/2017 ses conditions de garantie d'emprunt afin de les harmoniser en faveur de tous les opérateurs de logements locatif social. La quotité d'intervention de la commune d'implantation et/ou du groupement de communes dont elle est membre, doit être assurée à parité avec le Département.

L'OPAC souhaite développer son offre de logements sociaux. Dans ce cadre, l'OPAC a fait part de son intérêt pour acquérir 15 logements en état futur d'achèvement dans le programme porté par Mercier Promotion, 46 route de Montclair.

L'OPAC sollicite un accord de principe de la commune pour garantir 50 % d'un emprunt évalué à 2 150 000 euros, étant précisé que les garanties cumulées de la commune d'implantation et du Département sont nécessaires pour l'engagement définitif de l'opération.

Monsieur le Maire rappelle que la garantie d'emprunt est assortie d'un droit de réservation de logements, dans la limite de 20 % du programme.

Il demande aux élus de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision de principe relative à la garantie d'emprunt à souscrire par l'OPAC du Rhône pour l'acquisition de 15 logements sociaux, 46 route de Montclair et dit que la formalisation de la garantie d'emprunt définitive fera l'objet d'une délibération ultérieure.

❖ **Aménagement de la Place de la Mairie - sécurisation et accessibilité : lancement du projet – maîtrise d'œuvre et phase opérationnelle (délibération n° 2018.021)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la commission voirie avait initié une réflexion sur l'aménagement de la place et de la rue de la Mairie (RD70 E). Dans ce cadre, une mission d'étude avait été confiée à l'Atelier Anne Gardoni en collaboration avec le bureau d'étude BE.Urban pour le volet VRD et gestion des concessionnaires. Le périmètre de l'étude concerne l'établissement d'un schéma directeur, AVP et PRO-DCE pour un coût de 13 700 € HT. Afin de compléter l'analyse de l'existant, un levé topographique a été réalisé par le cabinet de géomètres Bousson.

L'avancement de cette réflexion permet d'envisager la poursuite de cette mission de maîtrise d'œuvre avec les intervenants précités, sur les éléments ACT, DET, AOR.

La conduite de ce projet d'aménagement de la place et de la rue de la Mairie (RD70 E) a pour objectif de créer un cœur de village avec une priorité forte donnée aux cheminements doux.

Les grands principes de ce projet s'appuient sur un effacement de « l'espace rue » au profit d'un « espace place » par un jeu de matériaux et un dessin de voie donnant tout à la fois générosité et présence aux espaces piétons au cœur du bourg.

Il permettra de contribuer efficacement à une sécurisation de ce secteur (limitation de la circulation et de la vitesse des véhicules), incluant les accès à l'école, tout en conférant à cet espace une dimension de convivialité aux usages variés mise en valeur par des aménagements paysagers.

Ce projet, initié dans une démarche de conception écoresponsable, permettra de desservir l'ensemble des espaces publics dont la mairie, l'école élémentaire, le pôle enfance (restaurant scolaire, multi-accueil, école maternelle) et l'aire de jeux, par une continuité de liaisons douces, dans un objectif d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

L'opération portée par la commune prend en considération les enjeux énergétiques dans la phase de conception et de réalisation (provenance des matériaux, mise en lumière), l'intégration de la gestion des déchets (choix et durabilité des matériaux, vie de l'aménagement), une réflexion sur la problématique de l'eau (choix des espèces végétales, récupération d'eau de pluie, impact de la qualité des milieux pour la biodiversité) et l'impact en termes de mobilité durable.

Objectifs et déclinaisons opérationnelles du projet :

• **Favoriser les déplacements piétons et l'usage piétons des espaces publics**

- création d'une zone 20 avec un dimensionnement de voie à 4.50m (avec sur largeurs ponctuelles pour permettre le croisement de véhicules) et un traitement des sols de façade à façade permettant de minimiser la présence de la rue et de diminuer la vitesse des véhicules ;
- mise en valeur des bâtiments et de leurs accès par le traitement paysager de la place et des pieds de façade et par la création de parvis marquant les accès principaux des bâtiments ;
- création d'espaces de détente jardinés mettant en valeur la place tout en permettant des usages variés (espaces d'attente aux heures d'entrée et sorties d'école / espaces qualitatifs lors de mariages à la Mairie / lieu de rencontre...) ;
- conservation de l'arrêt de bus existant.

• **Permettre l'accessibilité à tous des équipements publics**

- création d'une place de stationnement P.M.R. de dimensions normalisées ;
- choix de revêtements de sol adaptés aux déplacements des Personnes à Mobilité Réduite ;
- création d'une rampe d'accès à la Mairie en remplacement des emmarchements actuels ;
- respect des pentes en long et en travers pour les cheminements préférentiels d'accès à la Mairie et à l'école depuis la place PMR ;
- espace de la place de la Mairie traité sans ressaut ;
- éclairage existant conservé (20 lux) ;
- mobilier urbain respectant l'abaque de détection ;
- signalétique en réflexion à l'échelle du cœur de village.

• **Sécuriser les accès à l'école**

- création d'une zone 20 ;
- mise en place de barrières pivotantes bloquant la rue de la Mairie à proximité de l'école aux heures d'entrées et de sorties d'école ;
- création d'un emplacement de stationnement pour le bus scolaire à proximité directe de l'accès à l'école.

Ce projet participe à l'attractivité et au dynamisme de notre commune qui s'est également traduit avec les investissements portés par la municipalité en centre bourg dont la création du pôle enfance et la réhabilitation complète de l'école élémentaire.

Monsieur le Maire rappelle que la commune fait le choix responsable de repenser l'aménagement du centre bourg dans une logique de sécurité et d'accessibilité afin de favoriser les usages piétons au sein d'un espace collectif qualitatif qui permettra également à terme d'accueillir des manifestations.

Il expose que le maître d'œuvre a réalisé une approche financière qui permet d'évaluer un coût prévisionnel à 400 000 € HT. Le dossier d'avant-projet sommaire est en cours de finalisation.

Monsieur le Maire expose que ce projet, répondant aux objectifs et aux critères d'attribution des subventions de la DETR 2018, de l'appel à projets 2018/2019 porté par le Département du Rhône dans le cadre du partenariat territorial et de la répartition des produits au titre des amendes de police 2018, pourra faire l'objet de demande de subventions.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

- Assiette subventionnable :	400 000 € HT
- Fonds propres :	200 000 €
- Subvention départementale sollicitée :	80 000 €
- Subvention DETR sollicitée :	100 000 €
- Subvention Amendes de police sollicitée :	20 000 €

Monsieur le Maire précise qu'au regard du planning prévisionnel souhaité par la maîtrise d'ouvrage, il convient de se prononcer sur la mission de maîtrise d'œuvre, l'autorisation de lancer la consultation des entreprises, la passation des marchés et le choix des entreprises.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité approuve le projet d'aménagement de la place et de la rue de la Mairie, tel qu'exposé, décide de poursuivre la mission de maîtrise d'œuvre avec l'Atelier Anne Gardoni en collaboration avec le bureau d'étude BE.Urban pour les éléments ACT, DET, AOR, APPROUVE le plan de financement proposé ; sollicite des subventions au titre de la DETR 2018, de l'appel à projets 2018/2019 porté par le Conseil Départemental du Rhône et de la répartition du produit des amendes de police 2018, autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation des entreprises, à procéder à la passation des marchés et au choix des entreprises ; charge Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la délibération, dit que cette opération d'investissement sera imputée à l'article 2315 / opération 124 des budgets des exercices 2018 et suivants.

IV - TRAVAUX

❖ *Point sur les dossiers en cours*

➤ **Réhabilitation/extension école élémentaire** : avancement difficile du chantier, peu de présence continue d'entreprises sur le chantier. Hypothèse de déménagement aux vacances de Pâques sans doute difficile à réaliser.

➤ **Remplacement des volets mairie et presbytère** : démarrage des travaux sur la rue de la mairie, poursuite du remplacement des volets au Presbytère avant l'achèvement des volets en RDC rue de la mairie.

Fabienne Pegaz demande si la nature des travaux impacte l'accessibilité de la mairie aux personnes à mobilité réduite. Des travaux seront à prévoir dans le futur au niveau du seuil de l'entrée de la mairie et du sens d'ouverture des portes.

❖ *Convention relative à l'entretien des espaces verts de la Caserne intercommunale des Crêtes entre les communes de Pommiers, Anse, Marcy et Lachassagne (délibération n° 2018.025)*

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la convention entre les communes et le SDIS signée le 18 avril 2011 prévoyait dans son article 6 la prise en charge de l'entretien régulier des espaces verts par les communes, dès la mise en service du casernement, sans contrepartie financière du SDIS.

Dans la perspective du renouvellement de la convention relative à l'entretien des espaces verts de la caserne intercommunale des Crêtes qui a été approuvée en Conseil municipal du 15 décembre 2015, Monsieur le Maire propose de poursuivre cette collaboration, dans les mêmes conditions que précédemment, sans contrepartie financière de la part du SDIS.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre les 4 communes d'Anse (terrain sur lequel est implantée la caserne), Pommiers, Marcy et Lachassagne définissant les modalités d'organisation et de prise en charge financière de l'entretien des espaces verts de la Caserne Intercommunale des Crêtes (convention annexée).

Il précise qu'une consultation de paysagistes sera lancée et qu'au vu des prestations et du coût proposé, les communes précitées conviendront ensemble du choix du prestataire.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'exposé de la Maire et l'autorise à signer la convention entre les communes d'Anse, Pommiers, Marcy et Lachassagne fixant les modalités de consultation et de prise en charge des frais liés à l'entretien des espaces verts de la Caserne Intercommunale des Crêtes.

V – URBANISME

❖ *Point sur les dossiers en cours*

➤ René Blanchet expose la croissance des contentieux et/ou des tensions entre voisins sur des projets d'urbanisme en dépit du respect des règles applicables.

➤ Recours contentieux contre le PLU : rejet par la Cour administrative d'appel de Lyon des trois requêtes. A ce jour, intention d'un requérant de se pourvoir en cassation (d'autres requérants pourraient également manifester la même intention). Si le(s) pourvoi(s) est/ sont admis par le Conseil d'Etat, la procédure sera alors communiquée à la Commune qui devra constituer avocat. Dans le cas du requérant ayant informé de son souhait de se pourvoir en cassation, sa demande devrait également concerner le périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP).

➤ Dossier Mercier 46 route de Montclair : affichage de l'arrêté et purge actuelle des délais de recours.

VI – BILAN DES ACTIONS ENTREPRISES DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL

Rapport sur les commissions communales :

▪ **Communication**

➤ Organisation du déroulé des Conseils municipaux : décalage du tour de table avant les questions diverses et désignation d'un maître du temps afin de contenir et d'assurer une répartition équitable de la durée accordée à l'ensemble des points inscrits à l'ordre du jour.

➤ Site Internet : réunion le 3 avril avec le prestataire.

➤ Photothèque : Stéphanie Druel sollicite la prise de photos de manifestations en cours d'année pour alimenter la photothèque.

❖ *Modification du règlement intérieur du City Stade (délibération n° 2018.026)*

Monsieur le Maire rappelle que ce règlement a été approuvé en Conseil municipal du 18 novembre 2014 (délibération n° 2014.075) puis modifié le 28 mars 2017 (délibération n° 2017.020).

Monsieur le Maire fait état de diverses rencontres avec les riverains de cet équipement depuis sa mise en service. La municipalité s'est engagée à rechercher des solutions afin de limiter notamment les nuisances sonores régulièrement exprimées par les riverains, ce qui a conduit à faire réaliser des aménagements de clôture et de fermeture. Le Maire rappelle que l'accès du City-Stade avait été strictement réservé aux mineurs, à compter de 2017.

Après débat concernant les modalités de gestion de l'ouverture au public de cet équipement, il est proposé la formulation suivante : « Le City-Stade pourra être ouvert entre 08 heures et 20 heures selon la disponibilité de la personne d'astreinte. Le City-Stade est susceptible de rester fermé les dimanches et jours fériés ».

Le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le règlement intérieur du City Stade, dit que son application fera l'objet d'un arrêté de réglementation de l'accès et de l'utilisation du City Stade et que ce règlement et l'arrêté seront portés à la vue du public et qu'ils seront consultables aux jours et heures d'ouverture de la mairie.

▪ **Agenda 21**

Opération de nettoyage de la commune le 24 mars : participation de 25 citoyens qui ont trié 2 camions de déchets. Suggestion pour 2019 : communiquer et sensibiliser au moment de l'action avec des visuels de type « nettoyage en cours ». René Blanchet rappelle que le site de Buisante est nettoyé 2 fois par semaine. Une suggestion est formulée pour la fermeture de l'accès d'un côté de la voie de chemin de fer Bel-Air pour éviter les dépôts de déchets.

▪ **CMJ**

Stéphanie Druel rend compte de l'après-midi jeux du 18/03 : le temps de jeux intergénérationnel à la Salle des Fêtes a été apprécié par les enfants du CMJ malgré peu de fréquentation des enfants de l'école (4 familles) et des personnes âgées. Ambiance conviviale, échanges de qualité, création de liens...un bon retour des participants et un souhait de reconduction sur un samedi après-midi de préférence.

Rappel de la journée des CMJ au Domaine des communes le 28/04/2018 de 10h à 16h.

Activités des structures Intercommunales

▪ **Communauté de communes**

- Débat d'Orientations Budgétaires diffusé à tous, prochain envoi de compte rendu de réunion de bureau.
- Mise en place de la Redevance Spéciale Obligatoire (RSO) pour financer la collecte et l'élimination des déchets assimilés aux ordures ménagères issus des producteurs professionnels et des administrations. Des courriers d'information sont envoyés aux acteurs économiques pour présenter le principe et les modalités de cette contribution financière basée sur un taux forfaitaire / code APE / nombre de salariés. En cas d'enlèvement des déchets assimilés aux ordures ménagères par une société privée, une dispense de paiement de la RSO est appliquée sur présentation des justificatifs correspondants.
- Label Pays d'Art et d'Histoire : poursuite de la démarche.
- Programme Local de l'Habitat (PLH) : questionnaires envoyés aux communes.
- Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) : délai de 2 mois pour recueillir la participation éventuelle d'associations.

▪ **Commission déplacements CCBPD**

Jean-Claude Demay fait un retour sur la commission déplacements et le débat sur la ligne SNCF Paray le Monial-Lozanne : circulation peu adaptée et faible satisfaction du service actuel.

Débat sur les formes de covoiturage avec discussion sur des lignes de rabattement en direction des gares du périmètre de la Communauté de communes, dont Lozanne (au départ du Bois d'Oingt) et Anse (au départ de Pommiers) : une étude, à réaliser par des stagiaires, serait à conduire après des voyageurs. Une communication est faite en direction des élus et des utilisateurs. Cette approche se recoupe avec des pistes de réflexion précédemment évoquées sur Pommiers (plateforme « mov'ici »). Nécessité de coordonner les réflexions.

Fabienne Pegaz s'interroge sur les pistes éventuelles visant à désenclaver les communes. L'absence de prise en charge du SYTRAL obligerait la Communauté de communes à envisager des prises en charge sur leurs fonds propres.

- Forum agricole 26/03 : mise en relation professionnels.
- 3^{ème} journée de l'enfance le 24 mars sur le thème du handicap et de la différence.

▪ **SIGAL (syndicat intercommunal d'assainissement de la Vallée de la Galoche) : a voté son budget le 22 mars.**

▪ **SIEVA (syndicat intercommunal des Eaux du Val d'Azergues) : Jean-Claude Demay rend compte de la réunion du 16 mars (vote des comptes administratifs 2017 et des budgets 2018 pour la régie et le syndicat). Pas d'augmentation de tarifs. Vote d'un programme de travaux de 2 M € essentiellement pour le renouvellement de conduites cassantes et la suppression de branchements plomb (le réseau est relativement moderne car les conduites datent de 35 à 40 ans d'où un très faible taux de perte estimé à 16 %). Bonne santé financière du syndicat avec une capacité de désendettement de l'ordre de 50 % en 3 voire 4 ans.**

Quelques chiffres : 797 nouveaux abonnés / 1531 m d'anciennes conduites ont été renouvelés / détection de 102 fuites sur canalisations et branchements grâce à la télérelève.

▪ **SIBA (syndicat intercommunal Beaujolais Azergues) : réunion le 03 avril 2018.**

▪ **SIA du Pont Sollières (syndicat intercommunal d'assainissement) : Éric Bettant précise que les charges à répartir pour 2018 s'élèvent à 94 063.57 €. Le vote des répartitions aux communes du 27 mars a été effectué sur la base de la clé de répartition approuvée par la délibération du 10/04/2017 dont la règle de pourcentage a été imposée par la Sous-Préfecture. Celle-ci fait évoluer la contribution de Pommiers pour 32 foyers raccordés (hameau de la Grange Huguet) de 438.67 € à 940.64 € pour 2018, soit une augmentation de 114.43 %.**

VII - TOUR DE TABLE

Jean-Claude Demay rappelle l'organisation de la soirée et du repas dansant du fleurissement le 21 avril au prix de 25 €.

Concernant Trézette, une signalisation avec un sens d'entrée et de sortie du parking devient nécessaire. René Blanchet informe que les panneaux de signalisation ont été commandés. Le stationnement sera réservé aux clients des commerces et non au stationnement usuel.

Jean-Michel Coquard signale une recrudescence de sinistres confirmée par une hausse des cambriolages sur la commune.

Marc Neyra déplore que le rond-point situé à la hauteur de Viadorée soit souillé de terre par le chantier de FIRALP ce qui peut induire des risques pour les usagers de la route.

Monique Mathieu note qu'une sortie d'eau sur la voie sur le chemin de la Dîme a provoqué la présence de gel à 2 reprises sur le carrefour avec la route du Carry.

Marie-France Pellegrin informe que l'ADMR recrute.

Stéphanie Druel relaye une demande en l'absence d'Alain Reynier : suite aux travaux du SIEVA route de la Grange Huguet, certaines parties ont été rebouchées par de la terre, sans pose d'enrobé à froid. Le Maire précise que les travaux de réfection de la voirie en enrobé à chaud sont généralement effectués environ 1 mois plus tard.

En l'absence de Jocelyne Crozet, Arlette Proietti expose que des lancers de pétards sur des gens ont eu lieu durant les conscrits.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Assemblée générale d'@touts Pommiers avec le maintien du nombre d'adhérents.
- Election de miss Beaujolais, Marie Voillemin-Pereira, originaire de Pommiers.
- Trézette : lancement de l'activité du relais poste commerçants avec un gain en amplitude pour les usagers des services postaux. Poursuite de la réflexion des médecins sur un futur cabinet de groupe autour d'une réorientation souhaitée par la commune sur le local de Trézette.
Devenir du local ex-Poste : de nouveaux contacts sont en cours avec des professionnels intéressés.

Fin de conseil à 23h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochain Conseil Municipal : mardi 24 avril 2018 à 20 h 30, salle du conseil.